

En 1688, le contrôleur général Le Pelletier organisa, par ordre du Roi, une vaste enquête sur les droits de traites perçus dans tout le royaume, dans le but de les rendre plus utiles à l'Etat et moins onéreux pour le peuple. Il nomma des commissaires royaux, chargés d'aller dans les provinces étudier sur place les abus à réformer. La province du Lyonnais reçut, à cette occasion, la visite du conseiller d'Etat Henri d'Aguesseau, père du célèbre chancelier, qui séjourna plusieurs mois à Lyon, fit une étude approfondie de l'organisation de la Douane, et rédigea un mémoire qui en est l'histoire la plus complète jusqu'à l'année 1689. Ce mémoire n'a pas été imprimé, mais il en existe plusieurs anciennes copies manuscrites contemporaines de l'époque de sa rédaction, et c'est dans l'une de ces copies qu'ont été puisés les renseignements qui vont suivre, sur la Douane de Lyon. Le chancelier d'Aguesseau a raconté cet épisode de la vie de son père dans le *Discours sur la vie et la mort de M. d'Aguesseau*, conseiller d'Etat (3). Il constate, à ce propos, que le projet de réforme du ministre ne fut pas exécuté; qu'au retour des commissaires royaux envoyés dans les provinces, la guerre était sur le point de se rallumer; que bientôt le siège de Philisbourg commença une campagne qui coûta au Royaume beaucoup de sang et d'argent, et que les projets de réformes s'évanouirent au premier bruit des armes (4).

En 1760, un intendant des finances, Trudaine, fut chargé de rechercher les moyens d'abolir les traites à l'intérieur sans trop de dommage pour le budget des finances publiques,

---

(3) *Œuvres de d'Aguesseau*, 1789. T. XIII, p. 56.

(4) Arch. munic. A. A. 73.